



Info

LAN OSASUNA

2020ko martxo

FACE AU CORONAVIRUS, NOTRE SANTÉ EST UN DROIT



Lundi 16 mars, le président Macron a pris la parole pour demander à tous et à toutes de rester confiné-e chez soi pendant minimum 15 jours et de limiter nos déplacements au strict minimum.

Même si cela peut paraître illogique car le confinement en entreprise n'est pas possible, les déplacements pour se rendre au travail sont autorisés.

Il appartient donc à votre employeur de définir les mesures à prendre et de définir si le télétravail est possible dans votre entreprise ou s'il fait le choix du chômage partiel.

Les salarié-e-s ne peuvent pas décider de leurs propre chef de ne pas aller au travail. Pour les familles dont les enfants sont agé-e-s de moins de 16 ans, l'un des deux parents peut bénéficier d'un arrêt de travail.

En clair :

- Soit nous sommes en arrêt maladie.
- Soit nous sommes en télétravail
- Soit nous sommes en chômage partiel
- Soit on est contraint de continuer à travailler

Pour LAB

1.- Les mesures prises jusqu'à présent par le gouvernement français sont très insuffisantes et arrivent trop tardivement.

2.- Les décisions prises répondent uniquement à des critères de productions économiques du système capitaliste actuel et pas à la protection de la santé des salarié-e-s au sein des entreprises. Les mesures prises ne vont pas assez loin. En effet, ces mesures freineront certainement en partie la propagation du Coronavirus, mais condamnera plusieurs milliers de salarié-e-s à une contamination au travail.

3.- Il n'est pas logique que face à la situation que nous vivons il nous soit recommandé de rester à la maison mais qu'en même temps nous puissions nous rendre au travail chaque jour mettant ainsi en risque de contagion nous-mêmes, nos collègues et nos familles.

4.- Excepté des secteurs indispensables qui fournissent des services basiques (santé, alimentation, nettoyage, transport, énergie, eau...), il faut arrêter complètement l'activité au sein des établissements des entreprises. C'est un exercice de responsabilité qui nous incombe à toutes et tous.

C'est pourquoi, nous exigeons que les entreprises dont le télétravail n'est pas possible et dont l'activité n'est pas indispensable notifient à tous leurs salarié-e-s la suspension du travail. Il faut que ces salarié-e-s retournent à leur domicile jusqu'à nouvel ordre, sans qu'il n'y est de préjudice concernant leur situation de travail ni sur le montant de leur salaire.

Nous invitons tous les salarié-e-s qui s'inquiètent de leurs situation de travail à prendre contact avec le syndicat le plus rapidement possible

LAB sindikatua
10 place Sainte Ursule - 64100 Baiona
05 59 59 50 20 - email : baiona@lab.eus



www.lab.eus